

Destinataires

- **Salarié exerçant ou appelés à exercer** toute ou partie de l'activité ciblée par la formation de Surveillant(e) de Nuit Qualifié(e)
- **Demandeur d'emploi :**

Ayant réalisé une PMSMP de 15 jours ou disposant d'une expérience professionnelle de deux semaines minimum dans le secteur correspondant à l'emploi visé

Ayant effectué un entretien de positionnement avec l'organisme de formation

Organisation pédagogique

La formation est **répartie sur une amplitude de 7 à 10 mois**, avec des **regroupements de 3 à 5 jours par mois**. Elle comprend :

- 203 heures d'enseignement théorique
- Une formation pratique dans l'établissement employeur ou sous forme de stage (175h) pour les demandeurs d'emploi ou les personnes en non fonction ou en reconversion professionnelle.

Inscription

Possible sur les trois sites de l'Institut Saint-Simon soit :

- Venir retirer le dossier d'inscription à l'Institut Saint-Simon de Toulouse, Albi, Tarbes.
- Le télécharger sur le site de l'Institut Saint-Simon

 www.institutsaintsimon.com/inscription-aux-formations

Lieux de formation et contacts

Toulouse : Sandrine CHESNEAU

- s.chesneau@arseaa.org
- 05 61 19 09 48

Albi : Stéphanie ALVERNHE

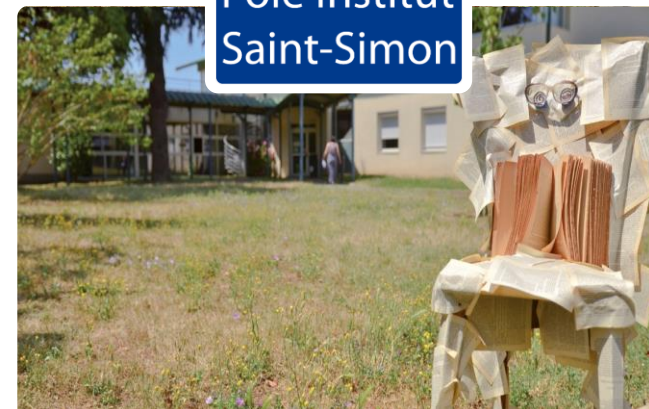
- s.alvernhe@arseaa.org
- 05 63 43 57 76

Tarbes : Sylvie ANOLL

- s.anoll@arseaa.org
- 05 62 44 42 67



Pôle Institut
Saint-Simon



Surveillant(e)
de
Nuit

www.institutsaintsimon.com

Le métier

La nuit est un moment particulier, qui, mal négocié, peut renvoyer à la perte. La nuit, c'est le droit au repos, au sommeil, à l'apaisement, à la récupération et à l'intimité. Pour qu'elle ne soit pas le temps de la solitude, des terreurs, de l'angoisse, il faut sentir la présence rassurante du surveillant. Cette qualité de présence demande une réponse à plusieurs niveaux, intégrant compétences, qualités techniques, relationnelles et humaines.

Le surveillant doit être une personne de confiance, de discrétion et de sensibilité. Sa rapidité de jugement, d'appréciation et de décision en font un travailleur social qui doit être plein de sang-froid, de maîtrise de lui-même et de ses sentiments. C'est sur lui que repose le confort du sommeil de chaque résident dont il doit connaître et respecter chaque habitude : porte entrebâillée, veilleuse allumée, volets entrouverts...

Le surveillant de nuit doit avoir conscience de l'importante responsabilité qui lui est confiée.

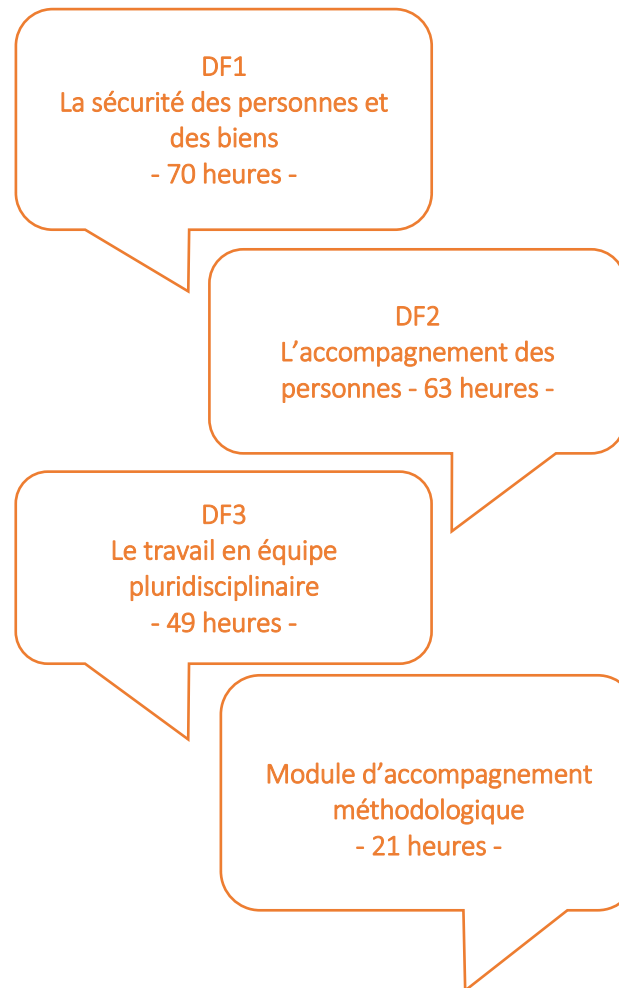
Dans le cadre des avenants 284 et 285 de l'arrêté du 03/07/03 (convention collective 66), la formation Surveillant(e) de Nuit Qualifié(e) s'adresse à toute personne, salariée ou demandeur d'emploi, exerçant ou appelée à exercer tout ou partie de l'activité ciblée par la formation Surveillant(e) de Nuit Qualifié(e), sans prérequis de qualification ni d'ancienneté.

Cette formation est labellisée par la CPNE-FP et UNIFAF

La formation

La formation théorique comprend 3 domaines de formation.

Dans ces modules sont intégrés les formations nécessaires à l'obtention des certificats SST ou PSC1 et d'un certificat EPI.



Qualités requises

Social

Ouverture d'esprit

Adaptation

Professionalisme équipe

humain

Solidarité créativité

engagement

responsabilité